

## **Comité des pêches (COFI)**

### **Trente-sixième session**

#### **Point 11 de l'ordre du jour : L'impact du changement climatique sur la pêche et l'aquaculture, et la solution des produits aquatiques**

##### **Déclaration**

##### **Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF)**

Le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF) accueille favorablement le document relatif à l'impact du changement climatique sur la pêche et l'aquaculture, qui fournit des informations sur les prises de décision en matière d'adaptation et d'atténuation et une mise à jour sur le développement des actions de la FAO en faveur d'une pêche et d'une aquaculture résilientes au changement climatique.

L'ICSF note avec satisfaction l'attention particulière accordée à la pêche artisanale et aux moyens de subsistance de ses communautés continentales et marines conformément aux Directives SSF, de même que la référence à des preuves empiriques montrant comment la poursuite de la résilience climatique et environnementale motive la gestion des ressources dans les pêches artisanales. L'ICSF soutient l'observation affirmant qu'une synthèse complète des impacts, des défis et des opportunités associés fait toujours défaut en matière d'adaptation et d'atténuation.

Les pêcheuses et les pêcheurs du monde entier se plaignent que l'accès à leurs zones de pêche traditionnelles et à leurs ressources est entravé par les effets du changement climatique. Dans de nombreux pays, les petits pêcheurs sont contraints d'abandonner le métier ou de pratiquer le « pluralisme professionnel » à cause du nombre de jours de travail perdus sous l'effet du changement climatique.

Dans ce contexte, l'ICSF souhaiterait que la FAO développe une méthodologie et collecte des données sur (i) le nombre de jours de pêche perdus en raison des impacts du changement climatique, (ii) les nouveaux risques professionnels auxquels sont confrontés les pêcheurs et autres travailleurs de la pêche en raison des vagues de chaleur et des cyclones qui limitent leur capacité à opérer dans les eaux marines et intérieures, (iii) les problèmes de sécurité en mer, (iv) les conflits entre engins de capture et entre secteurs découlant du déplacement vers des zones marines non traditionnelles pour faire face aux effets du changement climatique.

Plus que jamais, le rôle d'amortisseurs sociaux adaptés et de l'assurance paramétrique doit être mieux reconnu, renforcé et intégré dans les politiques et programmes relatifs au changement climatique et à la pêche, afin de bénéficier aux hommes et aux femmes des pêcheries marines et continentales formelles et informelles, notamment aux communautés de la pêche artisanale et aux peuples autochtones, dans une démarche fondée sur les droits humains.

Merci

